Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 035-213500473-20260129-26_01_12-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT d'ILLE & VILAINE

ARRONDISSEMENT
de RENNES

CANTON
de BRUZ

COMMUNE
de BRUZ

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL - N°26-01-26

L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-six janvier, le Conseil municipal de la Commune de BRUZ s'est réuni Halle Pagnol, sous la présidence de Monsieur Philippe SALMON, Maire, en session ordinaire, après avoir été convoqué le vingt janvier deux mille vingt-six, conformément à l'article L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS	Philippe SALMON, Marie-Cécile PINARD, Gwenaël HERVE, Gaëlle PIERRE, Bertrand LEROY, Gwénaëlle SECHER, Alain KERMARREC, Marie-Pierre DURAND, Bernard RAVAUX, Marion CHEVALIER, Jean-Baptiste CHEVE, Bruno DELAUNAY, Gérard JOLY, Jean BOUTIN, Corine ORHANT, Jean-Michel LAFOND, François SALES, Magalie PETEL, Marylène LETORT, Gilles GAUTIER, Vincent SAULNIER, Jean-Patrick DESGUERETS, Jean-René HOUSSIN, Patrick ROULLE et Françoise LOTTON
ABSENTS EXCUSES	Nicolas KLUTCHNIKOFF (pouvoir à Alaine KERMARREC, Sylvie MARCHAIS (pouvoir à Bernard RAVAUX), Ronan MICHEL (pouvoir à Gérard JOLY), Isabelle ORY (pouvoir à Gwenael HERVE), Aurélie GAUCHER (pouvoir à jean BOUTIN), Hervé LE CAM (pouvoir à Gwenaelle SECHER), Sylvie LERUSSARD (pouvoir à Françoise LOTTON, Olivier ATHANASE (pouvoir à Patrick ROULLE)

Madame Marion CHEVALIER est désignée conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et prend place au Bureau en qualité de Secrétaire.

26-01-12. CULTURE _PROJET CULTUREL PARTICIPATIF_LAURÉATS ET DOTATIONS 2026

Vu la délibération 25_03_2_020 approuvant la seconde édition du Projet Culturel participatif,

Vu le règlement précisant le cadre du projet ainsi que les critères de recevabilité et d'analyse des propositions formulées par les citoyens mis à jour le 31 mars 2025.

Créé en 2021, le Conseil Citoyen de la Vie Culturelle a pour objectifs de développer la participation et l'implication citoyenne, de la mettre en valeur mais aussi d'aboutir à des réalisations concrètes, résultats d'une consultation démocratique. Il est composé de citoyens, de représentants d'associations, d'élus et d'agents de la ville et se réunit 5 fois par an.

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 035-213500473-20260129-26_01_12-DE

Les habitants et responsables d'associations sont ainsi associés à la politique culturelle de la Ville, principalement dans trois domaines que sont l'art, la lecture publique et le spectacle vivant, afin de les déployer dans la ville.

Un dispositif de démocratie participative a été initié par la Ville de Bruz en 2023 : le projet culturel participatif. Il permet d'allouer un budget d'investissement au profit d'un projet culturel d'intérêt général. L'objectif est d'encourager associations et habitants à s'impliquer dans la vie de leur Ville, en proposant et réalisant des projets pérennes qui répondent à leurs attentes. Cette démarche vise ainsi l'amélioration du cadre de vie des Bruzois par le développement de réalisations et de créations culturelles accessibles à tous.

Le CCVC, en charge de la conduite de cette démarche participative, a défini clairement les modalités de son organisation dans un règlement qui a fait l'objet d'une délibération initiale n°23-04-21 du Conseil municipal le 3 avril 2023 et mis à jour le 31 mars 2025. Celui-ci précise notamment le cadre du projet ainsi que les critères de recevabilité et d'analyse des propositions formulées par les citoyens.

Suite à l'appel à projet lancé le 31 mars 2025, huit dossiers ont été déposés et déclarés recevables. A l'issue de cette pré sélection, trois projets ont été retenus. Chaque porteur de projet a présenté sa proposition au CCVC les 23 juin et 3 juillet 2025. Deux d'entre eux ont été sélectionnés le 9 juillet 2025 avant d'être soumis aux services de la Ville du 18 juillet au 15 septembre pour s'assurer de leur faisabilité technique et juridique.

A l'issue de cette restitution, le CCVC a décidé de soutenir les deux projets pour leur intérêt et de les doter d'une enveloppe financière :

- 11 900 € pour le projet « Jardins oniriques dimensionnels » proposé par l'artiste Dino Voodoo,

- 3 100 € pour le projet « Pimp ton Escale ! » proposé par l'association L'Escale.

Ces dotations seront versées :

- à l'artiste Dino Voodoo sur présentation de factures à déposer sur la plateforme Chorus Pro,
- à l'association L'Escale sous forme d'une subvention d'investissement,

sous réserve de la réalisation des projets présentés.

Le règlement se fera en 3 fois : 50 % de la dotation dès le lancement du projet, 30 % en cours de projet, 20 % une fois le projet réalisé. Les lauréats s'engagent à fournir au service finances de la Ville un état des dépenses réalisées ou facture en cours de projet pour le versement des 30 % et un état des dépenses réalisées ou facture en fin de projet pour le versement du solde.

Le montant de la dotation sera ajusté au montant des dépenses pour la réalisation des projets dans la limite de 11 900 € et sur présentation de facture pour l'artiste Dino Voodoo et de 3 100 € pour l'association L'Escale.

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 035-213500473-20260129-26_01_12-DE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** les propositions du CCVC ;
- **Octroie** à Dino VOODOO la somme de 11 900 € et à l'association l'Escale la dotation de 3 100 €.

Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire
Philippe SALMON, Maire de BRUZ



Délibération publiée le : 29/01/2026

Délibération transmise le : 29/01/2026